

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

#### Décision du 24 septembre 2021 portant sanction dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie

NOR : TRER2205142S

Par décision en date du 24 septembre 2021, en application de l'article L. 222-2 du code de l'énergie, la ministre de la transition écologique a prononcé à l'encontre de la société CARFUEL, dont le siège social est situé 1, rue Jean-Mermoz, ZAE Saint-Guénault, 91000 Evry-Courcouronnes, l'annulation d'un volume de 1 512 200 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie et d'un volume de 370 300 kWh cumac de certificats d'économies d'énergie au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique.